



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Liberté Égalité – F.S.L.O.

ID : 084-218400877-20211206-DEC_2021039-AR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2021

Décision n° 2021039

Date de convocation : 30/11/2021

Membres en exercice : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 07/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le mardi 30 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD.

Présents : M. Jacques BOMPARD, M. Nicolas PAGET, M. Claude AVRIL, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT

Secrétaire de Séance : M. Xavier MARQUOT

Rapporteur : M. Jacques BOMPARD

OBJET : ADMINISTRATION / COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT / COMPÉTENCE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES / BA 115 / DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES TITULAIRES ET DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS / ABROGATION DE LA DECISION DE BUREAU N°2021036 DU 25 OCTOBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021098 du Conseil Communautaire de la CCPRO en date du 8 novembre 2021 donnant délégation au bureau pour désigner les représentants de l'intercommunalité dans les instances extérieures et les commissions ne présentant pas de caractère réglementaire ;

VU la décision du bureau de la CCPRO n°2021036 en date du 25 octobre 2021 désignant un membre titulaire et suppléant pour la Commission Consultative de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT le courrier de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en date du 27 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner deux représentants titulaires et suppléants de la CCPRO pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de désigner M. Yann BOMPARD et M. Louis BISCARRAT comme membres titulaires et M. Thierry VERMEILLE et M. Nicolas PAGET comme membres suppléants ;

LE BUREAU

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de quatre représentants (2 titulaires et 2 suppléants) de la CCPRO à la Commission Consultative de l'Environnement relative à l'avant-projet de Plan d'Exposition au Bruit comme suit :

Titulaires

- M. Yann BOMPARD
- M. Louis BISCARRAT

Suppléants

- M. Thierry VERMEILLE
- M. Nicolas PAGET

- **ABROGE** la décision du bureau de la CCPRO n°2021036 du 25 octobre 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
A Orange, le 6 décembre 2021

Le Président
Jacques BOMPARD

